

*Compte rendu sommaire*  
*Séance du Conseil Municipal*  
*du 3 mai 2018*

*Le conseil municipal de Saint-Jean de Sixt, dûment convoqué le 26 avril 2018, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR**, maire.*

**Présents** : Didier LATHUILLE, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corinne BESCHE, Dominique ANTHOINE, Odile LARUAZ, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Yvette FAVRE-LORRAINE, Michel CONTAT,

**Absents** : Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Éric TOFFOLI,



**Approbation du compte rendu précédent**

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 avril est approuvé à l'unanimité.

**Modification des commissions municipales :**

- Suite à la démission de Monsieur Alain LEVET, les commissions municipales ont été modifiées.

**Désignation d'un nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offres :**

- Conformément au nouveau droit de la commande publique réformant la commission d'appel d'offres et suite à la démission de Monsieur Alain LEVET il a été procédé à son remplacement par Monsieur Jean-Paul BARNIER, pour la durée restante du mandat.

**Acquisition foncière par exercice du droit de préférence :**

- Le code forestier prévoit qu'en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe bénéficient d'un droit de préférence. Considérant l'intérêt d'acquérir la parcelle A 1432 d'une superficie de 29,98 ares, au lieudit « Le Bois de l'Envers », le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de préférence au prix de 4.197,20 €.

**Décision modificative n° 1 – Budget Remontées Mécaniques :**

- Adoption du projet de décision modificative, équilibré en dépenses et recettes, pour le Budget annexe des Remontées Mécaniques.

**Indemnité de départ volontaire de la fonction publique territoriale :**

- Instauration d'une indemnité de départ volontaire suite à la demande d'un agent quittant définitivement la fonction publique.

**Avis sur le rattachement à la CC Faucigny-Glières de la commune nouvelle « Glières-Val-de-Borne » :**

- Avis défavorable, par 7 voix contre et 2 abstentions, au projet de rattachement de la commune nouvelle 'Glières-Val-de-Borne » à la communauté de communes Faucigny-Glières.

**Garantie d'emprunt accordée à la SPL « O des Aravis » :**

- Une garantie d'emprunt à hauteur de 26,5 % est accordée pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3.000.000 € souscrit par la SPL « O des Aravis » auprès du Crédit Agricole des Savoie.  
Cet emprunt est destiné à financer le renouvellement et le développement des réseaux d'eau et d'assainissement situés sur le territoire des collectivités actionnaires de la SPL.

**Taxe de séjour – Nouvelles dispositions :**

- De nouvelles dispositions sont prises au niveau des modalités de perception et des tarifs de la taxe de séjour. Celles-ci seront effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme.

**Questions diverses :**

**Repas des anciens :**

- La date du repas des anciens est fixée le 28 octobre.

**Associations :**

- Il convient de garder un mode d'attribution des subventions et des avantages en nature le plus équitable et transparent possible.

*A 22 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.*

*Prochaine séance du Conseil Municipal, le Jeudi 7 juin 2018.*

Le Maire,  
Pierre RECOUR.

